



PRÉFET DE LA MEUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Insertion professionnelle des Jeunes

1 / LE CONTEXTE ÉVENTUEL :

Les jeunes de 16 à moins de 26 ans sont la catégorie de la population la plus touchée par le chômage et par la pauvreté. Ces jeunes cumulent souvent les fragilités et ne trouvent pas toujours de réponse adaptée. Ce n'est pas pour autant qu'ils n'ont ni potentiel ni compétences et ils n'attendent parfois qu'un geste de confiance pour en faire la démonstration et profiter de la possibilité offerte de rebondir. La réalité du marché du travail, c'est souvent une succession de « petits boulots ». Par ailleurs, le contact entre jeunes et entreprises est souvent indirect, et miné par les préjugés.

2 / PRÉSENTATION DU DISPOSITIF :

Présentes sur l'ensemble du territoire national avec plus de 6 800 sites, les 436 missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. La Meuse compte deux missions locales :

- Mission Locale du Nord Meusien
- Mission Locale du Sud Meusien

Rôle du Maire :

- diffusion des informations aux jeunes administrés ;
- participation à la gouvernance de la mission locale et à son financement ;
- collaboration avec les services de l'État et les autres collectivités territoriales (Région, Grand Est Département de la Meuse, intercommunalités).

Partenariats éventuels avec l'État :

- financement du réseau des missions locales ;
- appui des collectivités territoriales sur les projets de développement de l'emploi en lien avec les opérateurs du service public de l'emploi.

3 / INFORMATIONS UTILES :

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) : Créé par l'article 46 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels qui rénove le droit à l'accompagnement des jeunes, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales.

Il répond à un objectif de lisibilité et de simplification en mettant fin à l'empilement des dispositifs. La mise en œuvre du PACEA permet ainsi aux missions locales de centrer leur action sur la construction des parcours des jeunes selon leur besoin.

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/pacea>

Garantie Jeunes : La Garantie jeunes est un droit ouvert destiné à aider les jeunes de 16 à moins de 26 ans en situation de précarité dans leur accès à l'autonomie et à l'insertion professionnelle.

Pour avoir droit à la garantie jeunes, il faut intégrer un PACEA. Il faut effectuer un diagnostic initial, réalisé par le conseiller de la mission locale. Cela permet de connaître la situation du jeune, ses demandes, ses besoins (ou attentes) et ses compétences. L'engagement dans le PACEA se matérialise par la signature d'un contrat avec la mission locale.

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/garantiejeunes/article/garantie-jeunes-c-est-quoi>

L'Appel à Projets « publics invisibles » : L'appel à projets (AAP) régional 2019 de l'Etat (Dirccte) relatif au « repérage et à la mobilisation des publics « invisibles » en particulier des plus jeunes d'entre eux » s'inscrit dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a été déployé en Meuse.

Afin d'y répondre, les acteurs meusiens se sont constitués dans un délai très court en consortium associant les deux missions locales du nord et du sud meusien, CAP Emploi, l'Association Meusienne de Prévention, en collaboration étroite avec Pôle Emploi et le Conseil Départemental de la Meuse, afin de permettre une réponse unique sur le Département.

Seuls deux départements du Grand Est, la Meuse et la Haute-Marne, ont abouti à ce portage unique comme le préconisait l'AAP.

Cette démarche accompagnée par l'UD DIRECCTE et portée par la Mission Locale du Nord Meusien a été retenue en novembre 2019 parmi les 18 projets lauréats régionaux .

D'une durée de 2 ans l'action vise à repérer 300 jeunes de 16 à 29 ans, dits NEET, c'est-à-dire sans emploi ni formation, non accompagnés et à les remobiliser à travers diverses actions. Elle a commencé dès le 20 décembre 2019 par la signature officielle de la convention de création du consortium.

Elle fait l'objet d'un financement total de 521.086€ dont 387.269€ de l'Etat .

De janvier à avril 2020, les acteurs du consortium ont posé les bases pour la mise en œuvre opérationnelle du projet avec l'embauche d'un éducateur de rue par l'AMP en janvier (un deuxième recrutement est prévu à la fin du premier semestre 2020) et celle du coordonnateur départemental de l'action en avril 2020 ce qui a permis une poursuite du projet même pendant la crise sanitaire.

Elle connaîtra un déploiement territorial en 4 phases, de juillet 2020 avec notamment les 2 communautés d'agglomération de Verdun et Bar Le Duc pour concerner tout le territoire départemental en décembre 2021.

Contacts au sein des services de l'État – Direction, service :

UD DIRECCTE Meuse - 03 29 76 78 20 -

ge-ud55.pole3e@direccte.gouv.fr